

Le Directeur Général de l'Office
à

Direction du Patrimoine et
de la Maîtrise d'Ouvrage
JO/VJ/EV

Monsieur le Directeur
DREAL Grand Est
Service Espèces protégées
B.P. n° 10001
67050 STRASBOURG CEDEX

Affaire suivie par :
Monsieur Emeric VILLEMIN

Epinal, le 11 mars 2026

Objet : Dérogation pour la destruction de site de reproduction ou d'aires de repos d'espèces d'animaux protégées.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de notre opération de démolition de 6 bâtiments et de réhabilitation de 3 bâtiments s'inscrivant dans le programme de renouvellement urbain du quartier de la Vierge sur la Commune d'EPINAL, vous trouverez, ci-jointe, une demande de dérogation pour la destruction de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées.

Cette présente demande est composée des documents suivants :

- Le formulaire CERFA 13 614 * 01 complété et signé,
- Le rapport d'expertise faune et chiroptère sur le site des travaux,
- La commande du deuxième passage pour comptage et identification des espaces sur le site des travaux,
- Un devis de LPO pour la mise en place des mesures correctives,

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires ou pour toute adaptation des mesures envisagées.

Vous en souhaitant bonne réception.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Jérôme ORELU,
Directeur Général d'Epinal Habitat



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom : M. Eméric VILLEMEN
ou Dénomination (pour les personnes morales) : EPINAL HABITAT
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : N° 23 Rue Rue Antoine Hurault
Commune EPINAL
Code postal 88000
Nature des activités : Bailleur Social
Qualification : O P H A E

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
B1 <u>Passer domesticus</u> <u>Moineau domestique</u>	<u>2 nids identifiés : 1 sur bâtiment à démolir,</u> <u>1 sur bâtiment réhabilité.</u>
B2 <u>Parus Caeruleus</u> <u>Mésange Bleue</u>	<u>6 nids identifiés sur bâtiment à démolir.</u>
B3	
B4	
B5	

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

Protection de la faune ou de la flore	☐	Prévention de dommages aux forêts	☐
Sauvetage de spécimens	☐	Prévention de dommages aux eaux	☐
Conservation des habitats	☐	Prévention de dommages à la propriété	☐
Etude écologique	☐	Protection de la santé publique	☐
Etude scientifique autre	☐	Protection de la sécurité publique	☐
Prévention de dommages à l'élevage	☐	Motif d'intérêt public majeur	☒
Prévention de dommages aux pêcheries	☐	Détention en petites quantités	☐
Prévention de dommages aux cultures	☐	Autres	☐

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale : Opération de démolition de 6 bâtiments (48 logements) et

de réhabilitation de 3 bâtiments (18 logements).

Suite sur papier libre

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser : Destruction des nids d'espèces protégées liées
aux bâtiments

Altération ☐ Préciser :

Dégradation ☐ Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☐ Préciser :

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☒ Préciser : Naturaliste - M. Frédéric FEVE

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : De Octobre 2020 à Avril 2020
ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : GRAND - EST

Départements : VOSGES (88)

Cantons :

Communes : EPINAL

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos ☒

Mesures de protection réglementaires ☐

Mesures contractuelles de gestion de l'espace ☐

Renforcement des populations de l'espèce ☐

Autres mesures ☐ Préciser :

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée : Mise en place de nids de substitutions pour les deux espèces concernées.
Réalisation des travaux hors période de nidification.

(voir rapport joint)

Suite sur papier libre

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

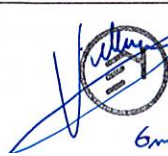
Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : 1 expertise faune et diptères + 1 expertise
de comptage des nids et espèces réalisées par un naturaliste indépendant avant travaux.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Suivi pendant 2 ans puis 1 passage
5 ans après les travaux.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à EPINAL (88)
le 18/03/2020
Votre signature

 **EPINAL HABITAT**
Emile VILGEMIN

Frédéric Fève
Naturaliste indépendant

41 rue Charles de Gaulle
54 770 LAITRE-SOUS-AMANCE

Tél./Fax : 03 83 45 48 07

Mobile : 06 83 01 97 70

E-mail : FEVEF@wanadoo.fr

www.fredericfeve.com



EXPERTISE FAUNE

**PROJET DE DEMOLITION D'UN BATIMENT SITUE
RUE JULES MELINE A EPINAL (88)**

RAPPORT D'EXPERTISE – PRE-DIAGNOSTIC



Mars 2026

SOMMAIRE

1- Préambule et objectifs de la mission	P2
2- Travaux effectués et méthodes	P3
3- Résultats des recherches	P3
4- Enjeux, sensibilités, impacts	P12
5- Mesures ERC	P14
6- Conclusion	P14
BIBLIOGRAPHIE	P15



EXPERTISE FAUNE – PRE-DIAGNOSTIC

PROJET DE DEMOLITION D'UN BATIMENT SITUE RUE JULES MELINE A EPINAL (88)

1- Préambule et objectifs de la mission

La société EPINAL HABITAT travaille actuellement au projet de démolition d'un bâtiment situé du 41 au 57, rue Jules Méline à Epinal (88). Ce bâtiment est localisé en Figure 1 ci-après. Les travaux sont prévus pour l'été 2026.

La société EPINAL HABITAT nous a confié la réalisation d'un pré-diagnostic faune pour une première appréciation des enjeux.

L'expertise des bâtiments s'est déroulée le 13 mars 2026, en fin de période hivernale (période de transit pour les chauves-souris, début de nidification pour les oiseaux). Les méthodologies utilisées pour ces recherches sont présentées en paragraphe 2.

Le présent rapport mentionne les résultats de ces recherches, précise les enjeux et les risques d'impacts.

Figure 1 : localisation du bâtiment concerné (source Epinal Habitat)



*Plan de localisation du bâtiment dit « Méline » - 66 logements
Situé 41-57 rue Jules Méline, 88000 EPINAL*

2- Travaux effectués et méthodes

La mission a concerné la fin de période hivernale. Celle-ci prend en compte le début de la nidification de certains oiseaux et l'activité de transit des chauves-souris.

Les bâtiments ont été inspectés le 13 mars 2026 en journée (intérieur et extérieur) pour une recherche d'individus ou d'indices de présence (guano, cadavres, nids d'oiseaux...). Lampes, jumelles, endoscopes, échelle ont été utilisés.

3- Résultats des recherches

Conditions d'étude : les prospections ont été effectuées dans de bonnes conditions de visibilité, lors de conditions climatiques favorables :

- Visite du bâtiment le 13-03-2026 ; beau temps, ciel voilé, vent modéré, T = 14°C à 13h10.

Description du bâtiment et résultats des recherches

Visite extérieure du bâtiment

Il s'agit d'une barre d'immeubles répartis en 3 volumes et 9 entrées :

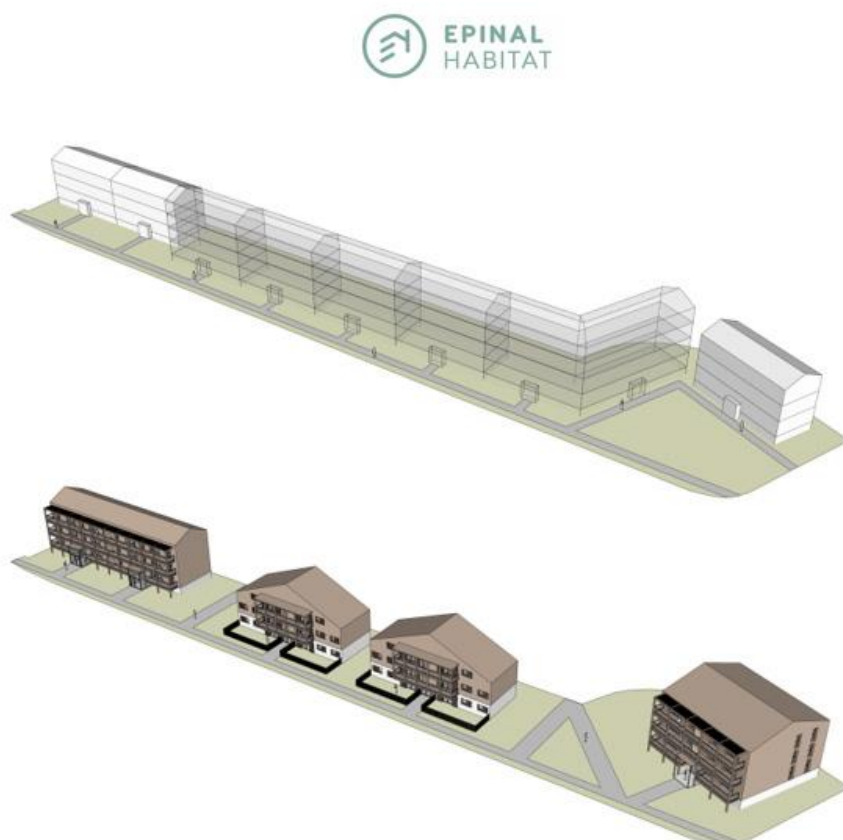
- à l'extrémité Est, les entrées 41 et 43, dans un premier volume en R+2 en retrait de l'alignement sur rue,
- le volume central, en R+3 rassemblant les entrées 45 à 55, avec une entrée en « retour » du volume parallèle à la rue Jules Méline,
- un dernier bâtiment avec l'entrée n°57, situé en retrait de la voirie.

Cet ensemble de bâtiments est en béton avec plaques d'isolation.

Il comporte des combles et des caves semi- enterrées. Le toit est en tuile avec cheminées.

Par la suite, il est amené à être reconstruit sous une nouvelle architecture (voir Figure 2 ci-après)

Figure 2 : nouveau projet de construction (source Epinal Habitat)



Intervention de démolition projetée (en haut) et volumes définitifs au terme du projet – extrait de l'étude de faisabilité C. Aubertin Studio Lada

Les façades, recouvertes de plaques Eternit ne présentent pas de possibilités de gîtes pour les chauves-souris (absence d'anfractuosités, de fissures favorables, les zingueries ne sont pas propices car « collées » aux planches de rives ou trop écartées des maçonneries...). Aucun indice de présence de chauves-souris n'est visible.



Façade côté rue Jules Méline



Façade côté du parc public Méline

A contrario, nous avons noté la présence de nids de Moineaux domestiques *Passer domesticus* ainsi que ceux de la Mésange bleue *Cyanistes caeruleus*.

Un nid de moineaux domestique est visible en façade nord et un autre a pu être observé au niveau de la bouche d'aération, à l'arrière du bâtiment (au niveau du N°45). Au total, deux nids de cette espèce ont été trouvés en extérieur.

Sur la façade côté jardin, un nid de mésange bleue est repéré au niveau de la bouche d'aération défectueuse, au 3ème étage (au niveau du n° 49) et un autre en débord de toit, côté Ouest (au niveau du N°43) soit deux nids au total.



Nid de Moineau domestique façade Nord



Nid de Moineau domestique façade côté jardin dans la fissure de la bouche d'aération

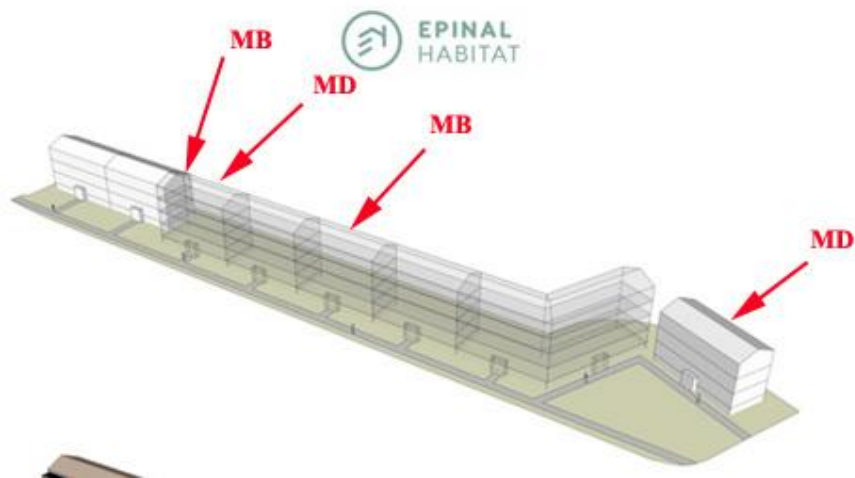


Nid de Mésange bleue façade côté jardin dans la fissure de la bouche d'aération



Nid de mésange bleue façade côté jardin, en débord de toit

Figure 3 : plan d'occupation des nids d'oiseaux occupés sur la barre d'immeubles



MB = Mésange bleue MD= Moineau domestique

Nous avons pu observer la présence d'une autre espèce d'oiseau sur le toit de la barre d'immeubles : le Choucas des tours *Corvus monedula*.

Cet oiseau aime nicher dans les cheminées. Après observation, nous avons pu repérer trois individus qui étaient occupés à chercher de la nourriture dans la mousse végétale du toit. A priori l'espèce ne niche pas sur le bâtiment (les cheminées ne semblent pas favorables) mais elle est bien présente dans le quartier.



Choucas des tours Photo Fève Droits réservés

La toiture n'est pas favorable aux Martinets noirs *Apus apus*.

A l'arrière de la barre d'immeuble, se trouve le parc public Méline. Celui-ci possède un espace boisé aménagé. Aucun arbre à cavité n'a été recensé à proximité du bâtiment.

Par contre, nous avons pu noter la présence de trois platanes avec des cavités favorables à la faune, côté rue Méline. Dans le cas où il serait envisagé de les abattre, il faudra auparavant inspecter les orifices afin de vérifier l'absence d'oiseaux cavernicoles ou de chauves-souris.



Présence de trois platanes troués côté rue Jules Méline



Platanes côté de la rue Jules Méline Cavités propices à la faune (oiseaux, chiroptères)

Visite intérieure du bâtiment

L'intérieur de la barre d'immeubles n'est pas favorable à la faune sauvage (« pièces à vivre » non-habitées, des différents étages).



Pièces « à vivre » de la barre d'immeuble

Les caves sont semi-enterrées. Aucun indice de présence, ni d'individus (chiroptères) n'ont été trouvés. Les conditions ne sont pas favorables pour leur installation :

- Le plafond est couvert de dalles floquées (non favorable aux chiroptères qui ne peuvent disposer d'une accroche solide),
- Présence de nombreuses toiles d'araignées, courants d'airs...

Nous n'avons pas trouvé non plus de présence d'oiseaux (individus, nids ou cadavres)



Caves semi-enterrées de la barre d'immeuble

Les combles sont isolés de laine de verre au sol. Ils sont surmontés d'une charpente bois composée d'un film sous-toit et de voliges.



Combles de la barre d'immeuble

Aucun individu et aucun indice de présence de chauves-souris n'ont été trouvés. Les conditions sont peu favorables à l'accueil de ces mammifères : la plupart des « velux » sont cassés ou ouverts et provoquent des courants-d'air qu'ils n'apprécient pas.

Par contre, quelques anciens nids de Moineaux domestiques ont été vus sur les poutres faîtières dans les combles des entrées N°45, N°49, N°51 et N°53, soit 4 anciens nids. Ceux-ci n'ont plus l'air occupés.



Nid de Moineaux domestique sur la poutre faîtière du comble



Photo Moineau domestique Frédéric FEVE Droits Réservés

4- Enjeux, sensibilités, impacts

Ce pré-diagnostic a permis de constater la présence d'espèces protégées au sein du bâtiment étudié. Le Tableau 1 ci-après mentionne le statut de protection de ces espèces.

Tableau 1 – Statut de protection des espèces protégées rencontrées en mars 2026

Nom français	Nom latin	Protection France	Directive Oiseaux	Convention Berne	UICN Monde	UICN France	UICN Région
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	Esp, biot			LC	LC	LC
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	Esp, biot		An. II	LC	LC	

Légende

Protection réglementaire en France

Biot : Protection du biotope

Esp, biot : Protection de l'espèce et de son biotope (reproduction, repos)

Conventions internationales et Directives européennes

Convention de Berne : Annexe II. Espèce strictement protégée. Annexe III. Espèce de faune protégée dont l'exploitation est réglementée.

Directive Oiseaux : Annexe I. Espèces faisant l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (Zone de Protection Spéciale).

Catégories UICN pour les listes rouges

EX : Espèce éteinte au niveau mondial, RE : Espèce disparue de métropole, CR : En danger critique d'extinction, EN : En danger, VU : Vulnérable, NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises), LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible), DD : Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données)

suffisantes), NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car introduite dans la période récente), NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge).

Réévaluation en deuxième étape :

* abaissé d'une catégorie, ** de 2 catégories, *** de 3 catégories, **** de 4 catégories, ° augmenté d'une catégorie, °° de 2 catégories

Textes légaux et sources bibliographiques

Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection. JORF du 5 décembre 2009

Arrêté du 29 octobre 2009 relatif à la protection et à la commercialisation de certaines espèces d'oiseaux sur le territoire national. JORF n°0272 du 24 novembre 2009

Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. 12pp + 4 ann.

Directive 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée). 19p.

Paul J.-P. (Coord.), Morin C. & Weidmann J.-C., 2007. Liste Rouge des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens en Franche-Comté - Liste préalable au projet d'Atlas de la faune menacée de Franche-Comté. Document de travail. LPO Franche-Comté. 18p. Validation CSRPN du 17/01/2008.

Paul J.-P. (Coord.), Legay P., Morin C. & Weidmann J.-C., 2007. Liste des Mammifères (hors Chiroptères), Oiseaux, Reptiles et Amphibiens déterminants de Franche-Comté. Document de travail. LPO Franche-Comté. 7p. Validation CSRPN du 17/01/2008.

Hérolt J.-P., 2009. La liste rouge des espèces menacées de la faune vertébrée en Franche-Comté. *Bull. Soc. Hist. Nat. Du Doubs*, 92 : 13-20

UICN., 2001. *Catégories et Critères de l'UICN pour la Liste Rouge : Version 3.1*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 32 pp.

UICN., 2003. *Lignes Directrices pour l'Application, au Niveau Régional, des Critères de l'UICN pour la Liste Rouge*. Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. ii + 26 pp.

UICN, 2010. The UICN Red List of Threatened Species. Version 2010.3. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni.

Weidmann J.C., Mora F. & Roué S.Y., 2003. *Orientations Régionales de Gestion et de Conservation de la Faune Sauvage et de ses Habitats. Proposition d'une liste d'espèces prioritaires et d'une maquette de fiche-espèce*. GNFC

Carteron M., 2010. Statut des espèces de faune et de flore de Franche-Comté. Version 1.0. DREAL de Franche-Comté. Fichier informatique, 7 feuilles.



Mésange bleue Photo Fève Droits Réservés



Moineau domestique Photo Fève Droits Réservés

A ce stade des études, les enjeux sont considérés comme :

- « nuls ou très faibles » pour les chauves-souris (bâtiment peu favorable, absence d'individus et d'indices de présence).
- « à préciser » pour les oiseaux pour lesquels deux espèces protégées ont été identifiées (2 nids occupés de Mésange bleue et 6 anciens nids de Moineaux domestiques sur les façades et les toitures).

5- Mesures ERC

Concernant les chauves-souris, il n'y aura pas de mesures à mettre en place (enjeux et risques d'impacts nuls ou très faibles).

Concernant les oiseaux, il convient de poursuivre les études par un deuxième passage au printemps (mai/juin) visant à compter les couples nicheurs (nids occupés). Nous pourrions ensuite préciser les enjeux et les mesures à prendre.

Il est d'ores et déjà nécessaire de prévoir les travaux hors période de reproduction des oiseaux. La saison de nidification du Moineau domestique et de la Mésange Bleue s'étend de mi-mars à fin août.

A la suite des travaux, il faudra prévoir l'installation de nichoirs de compensation pour ces deux espèces. Le nombre de nichoirs et les types de nichoirs seront précisés à l'issue des comptages de mai/juin 2026.

6- Conclusion

Les études réalisées en mars 2026 (pré-diagnostic faune) au sein de la barre d'immeubles située du 41 au 57, rue Jules Méline à Epinal (88) ont montré la présence de deux espèces d'oiseaux protégés (Moineau domestique et Mésange bleue).

Concernant les oiseaux, il sera nécessaire de poursuivre les études pour pouvoir préciser les enjeux, les risques d'impacts et pour pouvoir proposer des mesures ERC adaptées.

Les enjeux sont « nuls à très faibles » pour les chauves-souris (bâtiment peu favorable, absence d'individus et d'indices de présence).

BIBLIOGRAPHIE

CHIROPTERES

- ARTHUR L. & LEMAIRE M., *Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse*, Editions Biotope 2015
- CPEPESC Lorraine, *Connaître et protéger les chauves-souris de Lorraine*, Ciconia Vol.33 (N.Sp.) 2009
- DIETZ & al., *L'encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord*, Delachaux et Niestlé éd. Française 2009
- MARCHESI P. & al., *Mammifères identification*, FAUNA HELVETICA, 2008
- FEVE F., *Mammifères sauvages de Lorraine*, Editions Serpenoise 2006
- ARTHUR L. & LEMAIRE M., *les Chauves-souris Maîtresses de la nuit*, Delachaux et Niestlé 1999
- MACDONALD D. & BARRETT P., *Guide complet des Mammifères de France et d'Europe*, Delachaux et Niestlé 1995
- GEML, *Atlas des Mammifères sauvages de Lorraine*, Editions de l'Est 1993
- Guide « *Protéger les chauves-souris dans les bâtiments* » Centre de Coordination Ouest pour l'Etude et la Protection des Chauves-souris
- Plaquette « *connaître et protéger les Chauves-souris en Lorraine* », C.P.E.P.E.S.C. Lorraine

OISEAUX

- Oiseaux de Lorraine : Frédéric FEVE. Ed. Serpenoise. 320 p. (2004)
- Inventaire des oiseaux de France : Ph. J. DUBOIS, P. Le MARECHAL, G. OLIOSO & P. YESOU. Ed. Nathan 384 p. (2000)
- Atlas des oiseaux de France en Hiver : Dosithée YEATMAN-BERTHELOT. Ed. Société Ornithologique de France. 575 p. (1991)
- Guides des Oiseaux de France et d'Europe : R. PETERSON & al. Ed. Delachaux et Niestlé. 534 p. (1994)



EPINAL
HABITAT

Habitat
Lorrain

LETTRE DE COMMANDE N° 26030388
(Original)

FEVE FREDERIC
41 RUE CHARLES DE GAULLE
54770 LAITRE SOUS AMANCE

Créateur : CHUET

Messages :

IMPORTANT :

A compter du 01/01/2020, vous avez l'obligation de nous adresser vos factures via la plateforme Chorus Pro : <https://chorus-pro.gouv.fr>

LIEU D'EXECUTION DES TRAVAUX

Locataire : Adresse des travaux : VIERGE 41à57mélène,74indivs,4echa.
Code lgt : 7016
Téléphone domicile :
Téléphone autre : 88000 EPINAL
Référence du patrimoine : 7016
A réaliser du : 17/03/2026 au : 17/03/2026 Etage : Type :

Pièce	Code	Désignation des travaux à exécuter	Unité	Qté	P.u.	Total h.t
	18999999	Rapport d'étude, propositions	U	1,00	290,00 €	290,00 €
	18999999	2ème passage pour comptage des nids d'oiseaux	U	1,00	315,00 €	315,00 €

Descriptif :

Devis du 16/03/26

Deuxième passage pour comptage des nids d'oiseaux

PART NON RECUPERABLE (TTC) : 6226032	: 726,00 €	Total ht	:	605,00 €
PART RECUPERABLE (TTC) :	: 0,00 €	T.V.A.	:	121,00 €
		Total ttc	:	726,00 €



Epinal, le 17.03.2026
Le représentant de l'Office

N.B : Le mémoire détaillé des travaux précités, à l'exclusion de tous autres (avec référence du numéro d'ordre de service), précisant notamment le lieu et la nature des travaux effectués, doit être fourni en trois exemplaires, à l'Office, dans un délai d'un mois maximum. Faute de satisfaire à cette obligation, l'entrepreneur renonce à présenter toute réclamation à propos du règlement des travaux.

Office Public de l'Habitat de l'Agglomération d'Epinal
23, rue Antoine HURAULT 88026 EPINAL CEDEX - Tél. : 03.29.29.22.20
Siret : 278 801 246 00010 - APE 6820A

Frédéric Fève

Naturaliste indépendant

41 rue Charles de Gaulle

54 770 LAITRE-SOUS-AMANCE

Tél./Fax : 03 83 45 48 07

Mobile : 06 83 01 97 70

E-mail : FEVEF@wanadoo.fr

www.fredericfeve.com



N° Sécurité sociale : 1 69 07 54 395 047 10

SIRET : 43020798500044

TVA : FR70430207985

DEVIS

Date : 16/03/26

EPINAL HABITAT

23 rue Antoine Hurault

88026 EPINAL CEDEX

Prestation naturaliste – Expertise faune – Diagnostic

Objet du marché : deuxième passage pour comptage des nids d'oiseaux occupés - Barre d'immeubles située du 41 au 57 rue Jules Méline à Epinal (88) - Projet de démolition

Deuxième passage pour comptage des nids d'oiseaux

Mai/juin 2026.

Soit 0,5 j à 630 € HT l'unité (1 personne, déplacements compris)

315,00 €

Rapport d'étude, propositions

0,5 jour à 580 € HT

290,00 €

TOTAL HT

605,00 €

TVA 20%

121,00 €

TOTAL TTC

726,00 €

Naturaliste indépendant

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Nota : ce devis ne prend pas en compte les éventuelles réunions, ni la collecte des données bibliographiques, ni mon implication éventuelle dans la rédaction de documents annexes. Le maître d'ouvrage devra fournir les équipements adaptés nécessaires en cas de présence d'amiante dans les bâtiments. Un devis complémentaire sera envoyé après cette première visite dans le cas de la nécessité de réaliser des études complémentaires.

Echéancier : facturation 100% au rendu du rapport

Méthodologie pour le diagnostic

Oiseaux

Comptage des nids occupés :

Comptage aux jumelles des nids d'oiseaux occupés en façades et en toiture.

Rapport d'étude

Le rapport rendra compte des résultats des recherches, précisera le statut des espèces rencontrées, l'intérêt des gîtes trouvés. Les enjeux et les risques d'impacts seront précisés. Des mesures ERC seront proposées.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ

LPO FRANCE - Fonderies Royales
CS90263 - 17305 ROCHEFORT CEDEX
Tél 05 46 82 12 34
lpo@lpo.fr
Association reconnue d'utilité publique



Devis

N° Siret : 78426328700103 N.A.F. : 9499Z
N° intracommunautaire : FR68784263287

N° Personne M227727

Réf. saisie DE0400628

Dépôt BOUTI

Saisi par : Herpin

Adresse de livraison

Adresse de facturation

EPINAL HABITAT OPHLM
23 RUE ANTOINE HURAUULT

88026 EPINAL CEDEX
FRANCE

EPINAL HABITAT OPHLM
23 RUE ANTOINE HURAUULT

88026 EPINAL CEDEX
FRANCE

Devis : DE0400628 en date du : 17/03/2026

Code Article	Désignation	Quantité	Prix unitaire H.T.	% Remise	Prix Net unitaire H.T.	Montant H.T. €uros
JO1224	Nichoir LPO colonie de moineaux	1,00	62,42		62,42	62,42 €
JO1191	Nichoir LPO Losange	1,00	22,42		22,42	22,42 €
FLD1	Livraison Domicile zone 1	1,00	6,67		6,67	6,67 €
ZDEV	Devis valable 1 mois, au-delà nous consulter	1,00	0,00		0,00	0,00 €

Code	Base	Taux	Taxe	Total HT	Port HT	Total TTC	Acompte	NET A PAYER
C20	91,51 €	20%	18,29 €	91,51 €		109,80 €	0,00 €	109,80 €
				Conditions de règlement : le 16/04/26		Mandat Administratif	109,80 €	
				Mandat Administratif à 30				
				Crédit Coopératif Code BIC : CCOPFRPPXXX				
				Identifiant Norme Internationale Bancaire (IBAN) FR76 4255 9100 0008 0141 9921 038				
Total	91,51 €		18,29 €					



N° Sécurité sociale : 1 69 07 54 395 047 10

SIRET : 43020798500044

TVA : FR70430207985

DEVIS

Date : 18/03/26

EPINAL HABITAT

23 rue Antoine Hurault

88026 EPINAL CEDEX

Prestation naturaliste – Suivi environnemental N+1, N+2, N+5

Objet du marché : Suivi environnementaux suite à mesures compensatoires - Barre d'immeubles située du 41 au 57 rue Jules Méline à Epinal (88) - Projet de démolition

Suivi environnemental N+1

2 passages de comptage des nids d'oiseaux (notamment dans les nichoirs installés) – Avril à juillet

Soit 1 j à 630 € HT l'unité (1 personne, déplacements compris)

Rapport de suivi 0,75 j X 580

630,00 €

435,00 €

Suivi environnemental N+2

2 passages de comptage des nids d'oiseaux (notamment dans les nichoirs installés) – Avril à juillet

Soit 1 j à 650 € HT l'unité (1 personne, déplacements compris)

Rapport de suivi 0,75 j X 600

650,00 €

450,00 €

Suivi environnemental N+5

2 passages de comptage des nids d'oiseaux (notamment dans les nichoirs installés) – Avril à juillet

Soit 1 j à 670 € HT l'unité (1 personne, déplacements compris)

Rapport de suivi 0,75 j X 620

670,00 €

465,00 €

TOTAL HT

3 300,00 €

TVA 20%

660,00 €

TOTAL TTC

3 960,00 €

Naturaliste indépendant

Membre d'une association agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté.

Nota : ce devis ne prend pas en compte les éventuelles réunions, ni la collecte des données bibliographiques, ni mon implication éventuelle dans la rédaction de documents annexes. Le maître d'ouvrage devra fournir les équipements adaptés nécessaires en cas de présence d'amiante dans les bâtiments. Un devis complémentaire sera envoyé après cette première visite dans le cas de la nécessité de réaliser des études complémentaires.

Echéancier : facturation 100% au rendu de chaque rapport annuel